

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260223-DCM_2026_02_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 23 février

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2026

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE.

ABSENTS : Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

POUVOIRS: Marine TOINON à Annie OSTARD, Marjorie COMBE à Christophe CAVE.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2026 02 10

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 19 janvier 2026, neuf décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2025/47) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/12/2025 : vente d'un tènement immobilier sur les parcelles cadastrées section ZH n°228 et ZH n°248 situées «Les Epalits» - décision traitée par Loire Forez agglomération.

(2026/01) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 14/01/2026 : vente d'un ensemble immobilier sur les parcelles cadastrées section E n°3086 (lots n°02 et n°04), E n°3085, ZM n°259, E n°2249 (1/48^{ème}), E n°2909 (1/6^{ème}). E n°3080 (1/6^{ème}) et E n°3083 (1/6^{ème}) situées «Les Limouzins».

(2026/02) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 14/01/2026 : vente d'un ensemble immobilier sur les parcelles cadastrées section E n°3086 (lots n°01 et n°03), E n°2909, E n°3080, E n°3083, E n°2249 et E n°2248 situées «Les Limouzins».

(2026/03) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 20/01/2026 : vente d'un ensemble immobilier sur les parcelles cadastrées section E n°1028 (en partie) et E n°1748 situées «43 rue Emile Reymond».

(2026/04) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 20/01/2026 : vente d'un ensemble immobilier sur les parcelles cadastrées section E n°1759 et E n°1762 (lots n°1 et 5) situées «4 ave de Larzailler».

(2026/05) Décision annulée – dossier non complet

(2026/06) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 21/01/2026 : vente d'un tènement immobilier sur la parcelle cadastrée section ZK n°133 (en partie) située «1 chemin des Boirons».

(2026/07) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 26/01/2026 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section E n°2866 située «2b Passage François Parot».

(2026/08) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 04/02/2026 : vente d'un terrain sur la parcelle cadastrée section D n°2188 située «37 rue du Huit Mai».

(2026/01) Déclaration de cession d'un fonds artisanal du 11/02/2026 : vente d'un fonds «11 avenue François Parot».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 24 février 2026
Christian SOULIER, Maire


Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 24.02.2026
Publié ou Notifié
le 24.02.2026 .



